



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Diplômes (secondaire II et formation professionnelle supérieure) (SBA)

Description

La statistique des diplômes dénombre chaque année les certificats des écoles de formation générale au niveau secondaire II ainsi que les brevets, les diplômes et les diplômes postgrades du degré tertiaire (formation professionnelle supérieure). Les personnes se portant candidates à l'examen sont également relevées.

Disponible depuis:

2011 (version modernisée avec données individuelles).

Pour les versions précédentes, la disponibilité des données dépend du type de formation.

Personnes relevées (par année) :

80'000

Caractères relevés:

Diplômes décernés au terme d'une formation (certificats des écoles de culture générale, certificats de maturité, brevets, diplômes, diplômes postgrades) et caractéristiques socio-démographiques des personnes candidates à l'examen resp. des personnes diplômées. Les données sont récoltées au niveau de la personne et de l'institution de formation.

Identificateur de la personne (NAVS13)

Sexe

Année de naissance

Canton de domicile de la personne

Identificateur de l'institution de formation

Type de formation

Type d'examen

Date d'examen

Numéro d'examen

Résultat d'examen

Titre bilingue (maturité gymnasiale)

Méthodologie

Relevé exhaustif. Le relevé des examens finals se fait sous la responsabilité des cantons et du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Il est effectué sur la base de données individuelles et comprend les degrés secondaire II et tertiaire (formation professionnelle supérieure). La participation est obligatoire. Les examens de la formation professionnelle initiale sont recensés par la statistique de la formation professionnelle initiale SBG-SFPI.

Degré de régionalisation:

Canton

Périodicité:

Annuelle

Période de référence:

Année civile

Qualité des données statistiques:

La qualité des données est élevée dans l'ensemble. L'identificateur personnel permet d'effectuer des analyses longitudinales.

Bases légales

Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale

Ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (RS 431.012.1)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS) en collaboration avec les instances cantonales responsables et le SEFRI.

Réjane Deppierraz, +41 58 46 36859

Martine Salvi, +41 58 46 36589

lernstat@bfs.admin.ch
